

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS157

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 41, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« suspension ou de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à prévoir le recueil de l'avis de l'équipe pluridisciplinaire non seulement préalablement au prononcé d'une sanction de suppression du versement du RSA par Pôle Emploi mais également dans le cas où ce dernier s'apprête à prononcer une décision de suspension.